

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : **2** cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Dixième dimanche après la Pentecôte. — La question du départ du Pape. — Un martyr de l'amour envers le Saint-Sacrement. — Obligations des avocats et des procureurs. — La prière enseignée aux enfants. — Consultation — Bibliographie. — Chronique. — Nouvelles religieuses : Rome, France, Allemagne, Belgique, Suisse, Etats-Unis. — Les deux nouveaux martyrs.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | | |
|------------------|-----------|-------------|--------------------------|
| DIMANCHE, | 18 | AOUT | — Hotel-Dieu. |
| MARDI, | 20 | “ | — Noviciat des Oblats. |
| JEUDI, | 22 | “ | — Asile St-Jean de Dieu. |
| SAMEDI, | 24 | “ | — Noviciat des Jesuites. |

FETES DE LA SEMAINE

| | | | |
|------------------|-----------|-------------|--------------------------------------|
| DIMANCHE, | 18 | AOUT | — 10 P. S. J., C. d. 2 cl. (S. Ass.) |
| Lundi, | 19 | “ | — De l'oct. sem. |
| Mardi, | 20 | “ | — St-Bernard, C. D., d. |
| Mercredi, | 21 | “ | — Ste-Jeanne, Fr. F. de Ch. Vve, d. |
| Jeudi, | 22 | “ | — Oct. de l'Assompt. d. |
| Vendredi, | 23 | “ | — Vig. St-Philippe de B. C. d. |
| Samedi, | 24 | “ | — St-Barthelemi, Ap. d. 2 cl. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 18. — Annonce des fêtes de St-Barthélemi et du Sacré-Cœur de Marie.

Cathédrale. — Dimanche 18. Office pontifical toute la journée, à la suite de la grand messe, Mgr donnera la bénédiction papale.

Grand Séminaire — Dimanche 18, ouverture de la première retraite pastorale.

Dimanche 18. — Solennité du Titulaire de l'Assomption.

A V I S

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Emard ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

DIXIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Parabole du pharisien et du publicain

I. Cette divine parabole nous montre dans sa conclusion que Dieu préfère le pécheur humble au juste présomptueux. Grande leçon qui nous fait comprendre tout d'abord le prix de l'humilité, compagne inséparable de toutes les vertus évangéliques. Sans elle ces vertus dégénèrent en vices ; avec elle, les moindres qualités se transforment en vertus. Il est écrit que Dieu résiste aux superbes et accorde sa grâce aux humbles. Les rayons du soleil laissent arides les sommets des montagnes, tandis qu'ils échauffent et fécondent les vallées. Ce n'est pas l'or, ni la science, ni les titres qui donnent à l'homme la gloire et la noblesse ; c'est l'humilité chrétienne qui contient les germes de la vraie grandeur. Suivant saint Grégoire, l'humilité est la marque la plus certaine de la prédestination.

II. La vraie humilité se forme dans une âme qui ressent tout à la fois une juste défiance d'elle-même et une juste confiance en Dieu. La réunion indissoluble de ces deux éléments constitue l'humilité chrétienne ; car la défiance de soi-même, séparée de la confiance en Dieu, ne produit que lâcheté et découragement ; et la confiance en Dieu, séparée de la défiance de soi-même, aboutit à une funeste présomption. Ces deux sentiments doivent donc se développer simultanément dans les cœurs et se maintenir en équilibre pour sauvegarder le vrai caractère de l'humilité.

Cherchons, comme but principal de nos méditations, à acquiescer la conviction de notre impuissance, afin de ne jamais nous fier à nous-mêmes et de ne compter que sur Dieu.

Quand on a aimé la nature avec l'âme d'un chrétien, on plaint ceux qui l'ont aimée seulement en rêveurs, en artistes, sans y trouver le Dieu vivant. Si leur pensée s'élève, comment ne serait-elle pas troublée par un infini que rien n'éclaire ? Et ce plein bonheur de se sentir aimé de celui qu'on adore, de savoir que cette source de vie qui coule en nous coulera éternellement, comment l'éprouveraient-ils ?

• LA QUESTION DU DEPART DU PAPE

Dans sa chronique de quinzaine, la *Revue des Deux Mondes* émet sur ce grave sujet des réflexions et des aveux qu'il vaut la peine de reproduire :

Elles se sont singulièrement multipliées depuis un quart de siècle, ces questions qui menacent le repos du monde. Elles sont de toute nature, et certainement une des plus délicates est celle question de l'indépendance du Saint-Siège, de la résidence du Souverain Pontife à Rome que le cours des événements a transformée, qui touche à tout, à l'ordre européen, à la paix diplomatique comme à la paix morale avec laquelle, bon gré mal gré, toutes les politiques sont obligées de compter. Vainement les italiens croient la supprimer ou la pallier en prétendant qu'elle n'existe plus depuis qu'ils sont à Rome, qu'il n'y a plus qu'une affaire tout intérieure, tout italienne. La réalité trouble leurs illusions. Le problème n'est pas résolu ; il reste tout entier, et il suffit d'un simple incident pour le remettre en lumière dans sa gravité, avec ses caractères et ses conséquences. Cette fois il a suffi de la commémoration bruyante, retentissante d'un philosophe qui ne pouvait guère s'attendre à pareille fortune, de Giordano Bruno : commémoration à laquelle les libres penseurs italiens ont visiblement voulu donner le caractère d'une manifestation contre la Papauté, que le Pape à son tour a ressentie comme une injure. Le Pape Léon XIII ne s'est pas borné à protester d'un accent ému, pathétique, dans un Consistoire, contre un acte accompli à quelques pas du Vatican, sous les yeux mêmes et avec la tolérance du gouvernement. Pour la première fois, il paraît avoir prévu la nécessité de quitter Rome et la confession de Saint-Pierre, d'aller chercher un asile dans un pays étranger ; il aurait mis en délibération son départ éventuel. Chose singulière ! depuis près de vingt ans, les italiens sont à Rome, devenue la capitale du nouveau royaume ; ils y sont sans résistance, sans contestation de la part des gouvernements de l'Europe. Ils ont eu la chance de voir arriver au pontificat un Pape à l'esprit politique et mesuré. En réalité, ils ne sont pas plus avancés ; à la première occasion, ils voient reparaître devant eux la même difficulté aussi sérieuse, toujours aussi insoluble. Tout

finit par la menace du départ du Pape qui ne serait pas une solution...

L'apothéose de Giordano Bruno, dont Léon XIII a pu entendre le bruit, n'a été qu'une dernière circonstance qu'il a pu invoquer pour démontrer l'inanité de la loi des garanties, et par l'inefficacité de la loi des garanties la nécessité d'une indépendance plus réelle, mieux assurée. Les Italiens dans leur impatience, n'ont pas vu qu'ils divulguaient le secret d'une incompatibilité qui était peut-être dans la nature des choses, qu'il n'aurait pas fallu du moins aggraver. Il n'ont pas vu qu'en faisant une papauté diminuée dans son indépendance, gênée dans son action, offensée dans sa dignité, ils créaient une situation impossible. Ils ont oublié qu'ils avaient affaire à un personnage qui n'était pas seulement un prélat italien, un évêque de Rome confiné au Vatican, qu'il était en même temps le chef de l'église universelle, le souverain de millions de catholiques, — et, chose extraordinaire, c'est un étranger, un allié, le chef d'un Etat protestant qui leur a rappelé un jour que le grand vieillard du Vatican restait une puissance morale respectée. Ils l'avaient oublié ; ils se sont exposés à voir une puissance qu'ils traitaient en subordonnée, relevée à sa hauteur, invoquée comme arbitre dans un différent international. Et, voilà comment les Italiens, par leur politique intérieure, ont rendu toute solution sinon impossible, au moins difficile ; mais c'est surtout par leur politique extérieure qu'ils ont aggravé la difficulté, en rendant plus palpable une des conséquences possibles des révolutions contemporaines.

Tant que le Souverain Pontife avait son petit Etat, la ville de Rome, il restait sans effort dans sa neutralité reconnue et garantie, dans son inviolabilité supérieure et impartiale, en dehors des querelles des peuples, pour qui il n'a pas cessé d'être sans distinction un chef spirituel, le grand directeur des consciences.

Le jour où l'Italie, de son propre mouvement, cédant à ce que M. Jacini appelle la manie des grandeurs, rêvant de triple alliance, de vastes combinaisons, s'est exposée à être entraînée sans raison, sans nécessité nationale dans la mêlée universelle, il est évident que tout a changé, et ce jour-là le grand solitaire du Vatican a pu se demander ce qu'il aurait à faire, s'il devait rester au camp d'une des nations catholiques engagées dans une guerre. Le Pape Léon XIII a-t-il pris décidément une résolution d'accord avec le Sacré-Collège réuni à la fin de du mois dernier

en Consistoire secret ? A-t-il précisé les circonstances où il se croirait obligé d'abandonner le Vatican et désigné le pays étranger où il ira chercher un asile ? A-t-il choisi l'Espagne comme la contrée la plus éloignée des batailles et des mêlées sanglantes ?

On ne sait rien, encore ; on peut dire seulement que la question a été manifestement agitée, qu'elle existe, et elle résulte précisément de cette situation qu'on a créée, où le Chef de la catholicité, faute d'une indépendance suffisamment, ostensiblement garantie, ne croirait pas possible d'accepter une apparence de solidarité avec une des puissances sous les armes. Si le départ du Pape se réalisait, ce se serait, à n'en pas douter, un événement considérable, et par sa nature même et par les conséquences qu'il pourrait avoir dans l'état présent du monde.

Venant de la plume d'un adversaire, ces aveux sont on ne peut plus significatifs.

UN MARTYR DE L'AMOUR ENVERS LE SAINT SACREMENT

Le baron Arthur S., fils d'un riche seigneur protestant, visitait en touriste les principales villes de la poétique Italie. Il se trouva à Livourne à l'époque de la Fête-Dieu, qui se célèbre avec une majesté sans pareille dans la belle cité toscane.

Un soleil radieux versait à flots ses rayons, l'air était réjoui par le magnifique concert des cloches, les palais et les maisons avaient revêtu des tentures riches et variées, de splendides reposoirs étaient dressés de distance en distance, et les rues, jonchées de fleurs, se remplissaient d'une foule silencieuse et recueillie, qui s'agenouillait sur le passage du Dieu eucharistique, porté par le saint archevêque sous un baldaquin d'or, et escorté par le clergé et la noblesse de la ville.

Seul, le jeune baron portait la tête haute au milieu de tout ce peuple incliné et riant ironiquement de la superstition des papistes.

Tout à coup, l'ironie disparaît de sa physionomie ; une pâleur de mort le couvre, tandis qu'il tombe à genoux et qu'un torrent de larmes jaillit de ses yeux.

Qu'était-il donc arrivé ?

Le seigneur protestant lui-même va nous l'apprendre.

“ Tandis que je regardais d'un œil incrédule le centre de l'ostensoir, il me sembla que le Sauveur Jésus jetait sur moi un regard indicible de douceur, de tristesse et de reproche ; il se passa alors en moi quelque chose d'indescriptible, je tombai à genoux, je crus et j'adorai. ”

C'était Saül terrassé sur le chemin de Damas.

Il abjura l'erreur et entra dans la compagnie de Jésus, dont il devint une des gloires.

Son amour pour l'auguste Sacrement de nos autels était admirable. Il lui consacrait sa plume et son éloquence, passait de longues heures en adoration au pied du tabernacle, et offrait chaque jour sa vie en sacrifice d'expiation pour les outrages faits à Jésus dans la Sainte Eucharistie.

Vers le temps pascal, il fut envoyé par ses supérieurs en qualité d'auxiliaire à un vieux curé dans une paroisse des montagnes de la Sabine, particulièrement infestées à cette époque par des bandes de voleurs.

Un soir, très tard, le bon curé fut appelé près d'un malade, et le Père S..., voulant attendre son retour, contemplait de sa fenêtre le magnifique ciel étoilé de l'Italie, dans le majestueux silence d'une nuit dont rien ne troublait la sérénité. Ses regards aussi se dirigeaient vers la modeste église, située à quelques pas du presbytère, et son cœur de Père et d'apôtre adorait avec amour le divin Prisonnier, et portait une sainte envie à l'humble lampe du sanctuaire, qui projetait sa douce lumière à travers les vitraux.

Soudain, il croit voir une ombre se mouvoir dans le lieu saint, et poussé par un pressentiment instinctif, il se rend droit à l'église, dont il trouve la porte entr'ouverte.

Un regard vers l'autel le glace d'effroi : deux voleurs sont là, devant le tabernacle ouvert, et se disposent à s'emparer du précieux ciboire, renfermant les Espèces sacrées. Que faire ? Il sait qu'au fond de l'église, sous la tour, il y a des pioches à sa disposition ; un moment il veut s'en emparer pour assommer les sacrilèges.

“ Non, se dit-il, la main qui consacre le pain de vie ne se lèvera pas sur ces malheureux. ”

Il s'avance doucement, et avant que les malfaiteurs se soient

aperçus de sa présence, il est derrière eux ; puis sa haute stature lui venant en aide, il saisit le saint Ciboire.

Effrayés, ahuris, les brigands cherchent à fuir ; mais ne se voyant aux prises qu'avec un seul homme, ils ne veulent pas perdre leur précieux butin, et se ruent sur le prêtre afin de lui arracher le dépôt sacré. Mais appuyé contre l'autel, et tenant le ciboire pressé contre sa poitrine, le Père S. lui fait un répart de son corps, et malgré les coups des voleurs, il ne faiblit, il ne bouge pas. Dans leur rage impuissante contre sa force surhumaine, ils lui tirent un coup de pistolet à la tête, et le généreux prêtre s'affaisse blessé à mort, mais par un effort suprême, ses mains serrent toujours le trésor divin.

“ Seigneur ! au secours ! ” s'écrie-t-il. Les forces m'abandonnent.

A cet instant, rentrent à l'église le curé et le sacristain avec deux hommes qui les avaient accompagnés dans leur course nocturne.

Les voleurs ont hâte de fuir : mais quel spectacle se présente aux yeux du vieux prêtre et de ses compagnons !... Au pied de l'autel est étendu, presque sans vie, celui qu'ils avaient quitté plein de santé une heure plus tôt ; il a à la tête une large blessure d'où jaillit un flot de sang, et ses deux mains défaillantes étreignent contre son cœur le saint Ciboire, tout inondé de sang. Un sourire céleste effleura ses lèvres, quand il le remit au curé, que l'émotion suffoquait.

“ Ne pleurez pas, mon saint ami, lui dit le mourant avec une expression radieuse ; le désir le plus véhément de ma vie s'accomplit : je meurs pour le Dieu captif de nos tabernacles ! ”

On se hâta de chercher des secours ; mais bientôt les traits du saint religieux s'altérèrent et son visage revêtit ces apparences de la mort prochaine auxquelles personne ne peut se méprendre. Au pied même de l'autel il reçut en viatique le Dieu qui s'est fait victime par amour pour nous, et, avant que le soleil illuminât l'Orient de ses premières clartés, le glorieux martyr adorait sans voile Celui qu'il avait tant aimé sur la terre.

Le doux Jésus qui nous a rachetés par son sang, désire infiniment que nous l'aimions afin que soyons éternellement sauvés, et désire que nous soyons sauvés, afin que nous l'aimions éternellement.

OBLIGATIONS DES AVOCATS ET DES PROCUREURS

1. Les avocats et les procureurs sont tenus en justice, pour la société et pour leurs clients, de posséder la science requise, de conclure avec la diligence et le soin voulus l'affaire dont ils ont la charge, et de prévenir les retards préjudiciables aux plaideurs, sinon, ils pèchent et *sont tenus à restitution*.

2. En matière civile, ni l'avocat de l'accusé, ni l'avocat général ne peuvent licitement se charger d'une cause certainement injuste. S'ils le font et qu'ils obtiennent une sentence injuste, ils sont tenus de réparer tous les dommages qui en découlent, si ceux en faveur desquels cette sentence injuste a été rendue, ne les réparent pas eux-mêmes.

3. A plus forte raison en matière criminelle, l'avocat ne peut prêter son ministère à un accusateur *évidemment injuste*, et le procureur général également ne peut agir contre quelqu'un injustement accusé. Du moment que l'innocence de l'accusé leur appert, tous deux sont tenus de refuser leur office, et même d'interrompre les procédures déjà commencées.

4. L'avocat interrogé par un client, doit examiner sérieusement l'affaire qui lui est soumise et avec le soin que demande l'importance de la chose ; il doit lui être fidèle, lui faire connaître la justice ou l'injustice de la cause, et lui indiquer scrupuleusement la probabilité qu'il y a de la perdre ou de la gagner ; autrement il pousse son client à des frais qu'il est tenu lui-même de rembourser.

5. Dans la *conduite* d'une cause, l'avocat doit éviter l'emploi de la fraude, des preuves fausses et de tout moyen injuste à l'égard de la partie adverse. S'il manque sur l'un quelconque de ces points, il est également tenu de compenser tous les dommages qui s'ensuivent.

6. L'avocat qui continue les procédures dans une cause qu'il découvre être injuste, et cela sur la demande de son client dûment averti, n'est tenu à rien à l'égard de ce dernier, s'il perd la cause, mais il est tenu à titre de coopération positive, de compenser tous les dommages qui en résultent pour la partie adverse.

7. Il n'est pas permis de défendre une cause juste par des moyens injustes. Bien qu'en soi il n'y ait pas péché contre la justice, cependant, il peut arriver par accident qu'on soit tenu à restitution, s'il s'ensuit quelque dommage pour l'une ou l'autre des parties.

1. Par conséquent, les avocats manquent à la justice due à un client, s'ils se chargent de sa cause sans avoir la compétence requise, s'ils communiquent à la partie adverse les informations qu'ils tiennent de leur client, s'ils prêtent leur office aux deux parties en même temps, s'ils négligent de faire valoir certains arguments qui ne manquent pas de valeur, parce que d'autres arguments leur paraissent péremptoires, s'ils ne se préparent pas suffisamment à conduire et à plaider la cause, etc.

2. Ils pèchent également contre la justice due à la partie adverse, s'ils citent des lois fausses ou abrogées, s'ils donnent à la loi une interprétation qu'elle ne peut comporter, s'ils ont recours à la ruse ou au mensonge, ou encore, s'ils imputent à la partie adverse des crimes ou des vices dont elle n'est pas coupable.

3. Les procureurs des parties pèchent contre la justice, s'ils traînent les causes, s'ils obtiennent des détails d'une manière indue, s'ils renvoient après une autre une affaire qui doit venir en premier lieu, en suivant l'ordre d'acceptation, s'ils amènent les parties à une composition injuste.

4 Le procureur général pèche contre la justice, si par négligence, par précipitation, par préjugé, par haine ou acception des personnes, il expose quelqu'un qui n'est pas coupable, à une détention, à un jugement ou à une sentence injuste. Il pèche également contre la justice, s'il procède contre un accusé dont il a reconnu l'innocence au cours de l'affaire, par conséquent il est tenu à la réparation de tous les dommages qui s'en suivent pour l'accusé.

(*La Semaine Religieuse de Québec*).

LA PRIERE ENSEIGNEE AUX ENFANTS

Une mère intelligente se fait un devoir de ne jamais imposer à ses enfants la prière comme une charge, une punition ; jamais elle ne dira : " Mon enfants, j'ai à me plaindre de vous ; pour

voire punition vous direz un chapelet." Au contraire elle fera envisager la prière comme une jouissance, une récompense, un plaisir.

C'est ce que faisait la mère de saint Alphonse de Liguori. Tous les matins après avoir béni ses enfants, cette pieuse chrétienne leur faisait réciter leurs prières en commun ; et très souvent dans le courant du jour, elle invoquait avec eux les noms sacrés de Jésus et de Marie. Le soir, elle les réunissait, leur enseignait les éléments de la religion, et récitait avec eux le saint Rosaire et d'autres prières. Elle s'attachait à inspirer à son fils Alphonse en particulier, un tendre amour pour Jésus et une confiance filiale envers sa très sainte Mère.

Plus tard, saint Alphonse disait lui-même : " C'est à la tendresse de mon incomparable mère que je dois la crainte de Dieu, principe de toute sagesse. "

Une autre excellente mère, quand sa petite fille, âgée de cinq ans, avait été sage, lui disait : " Ma fille, tu feras aujourd'hui ta prière à genoux avec moi. " S'il y avait eu quelque faute dans la journée, elle disait : " Tu ne mérites pas de te mettre à genoux devant le crucifix et de faire la prière ordinaire ; tu ne diras qu'un *Notre Père*, debout auprès de ton lit. " Et si la faute était plus grave, la mère disait d'un ton sec et bref : " Ma fille, le bon Dieu n'est pas content de toi, tu iras te coucher sans prier. " Alors, il y avait des larmes, des promesses ; mais cette femme intelligente était inflexible. Et c'est ainsi qu'elle formait ses enfants à l'estime et à l'amour de la prière en même temps qu'à la pratique de la vertu, à la générosité, à l'esprit de sacrifice et de dévouement.

En s'y prenant de cette manière, on habituera les enfants à obéir facilement aux préceptes de la prière, qui fera plus tard leurs délices et leur joie.

" Auguste, " disait-on un jour à un enfant, " va te coucher, tu as sommeil. " — " Je n'ai pas prié. " — " Mais, mon enfant, tu es fatigué ! " — " Si je ne fais pas ma prière, je ne pourrai pas dormir !... "

Admirable réponse ! Quelle consolation pour le cœur d'une mère !

CHRONIQUE

Archevêché de Montréal, 14 août 1889.

Le Très Révérend M. Hilaire Millier, Grand Vicaire du diocèse de St-Hyacinthe, décédé le 13 du courant, était membre de la société d'une messe.

J. M. EMARD, Pfr.
Chancelier.

* * *

Ordination.

A la cathédrale, le 11 août 1889, par Mgr l'Archevêque.

Diaconat : R. P. Louis Roux, S. J.

* * *

Nominations.

Par décision de Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M l'Abbé A. Archambault, vice-chancelier.

M l'Abbé G. Charette, vicaire à St-Vincent de Paul, Ile Jésus.

* * *

Une assemblée du Bureau des Directeurs de la Société de Colonisation est convoquée pour cette après-midi, à 3 heures, au palais archiépiscopal.

CONSULTATION

MARIANOPOLITANA. Sacerdos Carolus Lecoq professor Sacrae Theologiae in seminario Marianopolitano a Sacra Rituum Congregatione sequentis dubii solutionem humillime exquisivit :

Utrum approbanda, toleranda sit effigies satis late vulgata, duorum cordium ejusdem magnitud., ejusdem decoris, et in eod. quasi gradu consistensium, quarum unum refert Cor adorandum Verbi incarnati, iis ornatum insignibus, quibus pia B. Margaritae Mariae Alacoque revelatione Dei pingendum exhibetur ; alterum

autem immaculatum Cor Beatæ Mariæ Virginis exprimit rosea corona redimitum et gladio perforatum ; utroque interdum radiis ejusdem, ut aiunt, gloriæ circumcincto ?

Sacra itaque Rituum Congregatio, audita sententia RmDni assessoris ejusdem Congregationis referente subscripto secretario, huic dubio sic respondendum censuit : Ejusmodi emblemata privata ex devotione permitti posse, dummodo Altaribus non apponantur. Atque ita respondit ac rescripsit. Die 5 aprilis 1879.

Q. Cette année, l'Immaculée Conception tombe le 2me dimanche de l'Avant. En quel jour doit-on la faire ?

R. On doit la célébrer le 2me dimanche, parce qu'elle est maintenant fête de première classe. Les difficultés que vous apercevez et que nous croyons devoir omettre, viennent de ce que vous vous appuyez sur les anciennes rubriques, lesquelles ont été réformées, au titre de *Commemorationibus*, titre IX.

Il n'est plus possible aujourd'hui de traiter la question des occurrences et des translations, si l'on a pas en main les nouvelles Rubriques. En 1882, 1883, etc., l'*Ami du clergé* a fait connaître les nombreuses modifications introduites dans les anciennes Rubriques par suite du bref pontifical *Nullo unquam*.

(L'*Ami du clergé*).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — La police italienne a organisé depuis quelques jours un service spécial d'espionnage autour du Vatican. Non seulement les abords du palais apostolique, mais aussi de la basilique de Saint Pierre et des jardins annexés au palais, sont surveillés de près par de nombreux agents de police, en uniforme ou déguisés, ayant à leur disposition des voitures toutes prêtes et attelées pour courir porter au ministère de l'intérieur les nouvelles, qu'il y aurait lieu de communiquer.

Il s'agirait, d'après les uns, d'empêcher un coup de main que les radicaux auraient résolu de tenter, à la suite des bruits relatifs au départ du Pape, soit pour hâter de la sorte ce départ, soit pour outrager le Pape au moment où il sortirait, soit enfin pour envahir le Vatican, dès que Léon XIII serait parti. Mais, d'après une autre version, ce ne serait là qu'un prétexte commode sous

le couvert duquel s'accomplirait l'occupation du Vatican, par les troupes italiennes. D'aucuns même vont jusqu'à supposer que, selon la tournure que prendrait la situation internationale, M. Crispi ne se proposerait rien moins que d'empêcher à tout prix le départ du Pape, de peur que l'acuité de la question romaine n'en vint à aggraver la situation générale et aussi dans le but de garder à Rome le Pape comme otage en cas de guerre.

A l'appui de cette dernière version, on cite les fameux articles que M. Crispi a inspirés naguère à son organe la *Riforma* pour soutenir que le Pape se trouve parfaitement bien à Rome et qu'il n'a nul besoin d'aller chercher ailleurs un refuge.

Quoiqu'il en soit, il se dégage de cet ensemble de mesures de surveillance, à coup sûr rien moins que favorable à la dignité et à la liberté pontificale, l'aveu significatif de l'émoi de l'Italie officielle devant la probabilité du départ du Pape, et en même temps s'il le fallait encore, la pleine justification de cette mesure extrême. « En effet, comme l'a dit à ce propos l'*Osservatore romano*, un Pontife entouré de pareil espionnage et guetté de la sorte jusque dans sa demeure est à coup sûr, si l'on tient compte de son auguste dignité et de l'éminent ministère qu'il exerce, dans des conditions bien pires que celles d'un simple particulier qui traînerait la chaîne des forçats. »

Aussi le corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège a-t-il été vivement impressionné par ces mesures de surveillance adoptées aux abords du Vatican, et il en a aussitôt référé aux puissances respectives pour demander des instructions. Quelques unes de ces puissances auraient déjà autorisé leurs représentants auprès du Saint-Siège à se mettre pleinement à la disposition du Pape pour l'escorter en cas de départ, pendant qu'elles auraient chargé leurs autres représentants près le Quirinal de demander des explications sur la surveillance dont le Vatican est l'objet.

L'*Osservatore romano* dit à ce sujet : Comme l'on voit, le Vatican est gardé d'office, et le Pape jouit d'une liberté pleine et illimitée ! Mais, demanderons-nous, si le Pape, au lieu d'être souverain, avec les honneurs et les prérogatives de souverain, dans la ville qui doit être le siège honoré et respecté du Pontificat, était un malfaiteur de la pire espèce, condamné au domicile forcé, que pourrait-on faire de plus ? L'honorable Crispi fait dire par ses journaux que nulle part le Pape ne trouverait la liberté que lui offre le gouvernement italien à Rome. Oh ! Une brillante liberté que celle qui consiste à vous entourer, à vous épier, à ne pas vous laisser un instant de répit, à s'enquérir de ce que vous faites, de ce que vous dites, de ce que vous pensez.

Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve ; mais ce que nous savons bien, c'est que si les événements et plus encore l'ignorance et la perversité de nos gouvernements forçaient le Pape à prendre la route de l'exil, en quelque contrée qu'il portât ses pas, ce pays offrirait au Pape une hospitalité plus libre et

plus digne que celle que lui offre sa ville de Rome devenue la capitale du royaume d'Italie.

— La Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie, en présence du Saint-Père, pour discuter sur les miracles du Vénérable Pompile Marie Pirotti, des Frères des Ecoles Chrétiennes.

France. — Plusieurs journaux ont annoncé que Mgr Fava, évêque de Grenoble, était nommé patriarche de Jérusalem. Mgr l'Evêque de Grenoble dément lui même la nouvelle dans la lettre suivante qu'il adresse au *Nouvelliste* de Lyon.

“ Je suis, en effet, comme vous le dites, allé à Rome sur le désir qui m'en a été exprimé Parmi les motifs qui m'y ont conduit, il en est un que je puis vous dire : j'éprouvais le besoin d'exprimer au Saint-Père la douleur que m'inspirent les attaques dont il est l'objet de la part des sectes jusque dans Rome et en face du Vatican.

“ Pour ce que vous relatez du patriarcat de Jérusalem, il n'en est question d'aucune manière. Le Souverain Pontife ne m'en a pas dit un mot et laissez-moi vous affirmer, devant Dieu, que je ne m'en suis pas dit un mot à moi-même.”

Allemagne. — L'Impératrice Augusta, veuve de Guillaume I^{er}, s'est convertie au catholicisme. La conversion et la profession de foi de l'Impératrice douairière, dont les préférences pour l'Eglise catholique étaient généralement connues depuis plus de vingt ans, aurait eu lieu devant l'aumônier de la maison du prince Radziwili, l'abbé Radijewski.

Bavière. Les catholiques du Palatinat ont tenu le dimanche 28 juillet une importante assemblée à Neustadt. Cette assemblée, à laquelle assistaient 12,000 hommes catholiques, a adopté à l'unanimité une résolution exprimant à l'épiscopat bavarois son admiration pour l'énergie avec laquelle il a revendiqué les droits de l'Eglise en Bavière, et son regret que le ministère n'ait pas donné pleine satisfaction aux réclamations des évêques. Protestant ensuite avec indignation contre les fêtes sacrilèges célébrées naguère à Rome en l'honneur de Giordano Bruno, les catholiques du Palatinat voient dans ces événements une nouvelle preuve de la nécessité du rétablissement de la pleine et réelle souveraineté du Saint-Siège.

Suisse. — Le cardinal Lavignerie vient de proroger le Congrès anti-esclavagiste de Lucerne. La raison de cette prorogation est que les Français retenus par les nécessités de la période électorale ne pouvaient se rendre au Congrès.

Suisse. — L'assemblée générale des associations ouvrières, qui s'est tenue à Zurich le 7 juillet, a pris l'importance d'un vé-

ritable événement. C'est toujours un beau spectacle, celui que présente une réunion de fidèles catholiques au sein d'une cité protestante. Mais quand tous les membres d'un congrès sont des hommes vaillants et croyants, ardents pour la lutte et prêts à se dévouer pour l'Eglise et pour la patrie, il faut applaudir chaleureusement une telle manifestation.

Voilà bien ce qu'on retrouvait à Zurich. En se développant sous l'impulsion des conquêtes modernes, en étalant ses riches monuments et ses quais magnifiques sur les bords de son riant lac, la cité de Zwingli a ouvert ses bras aussi à toute une nombreuse population catholique que le souffle des temps a rassemblée dans ses murs. Et quelle vie chez cette communauté née d'hier ! Quelle exubérance de sève dans cette jeune tige paroissiale, où les coups de hache du Kulturkampf ont fait des entailles douloureuses, mais fécondes ! Dépouillés de leur église, de leurs biens paroissiaux et de leur situation officielle par une secte protégée de l'Etat, les vingt-trois mille catholiques de l'agglomération zuricoise se sont réfugiés dans la liberté des catacombes, et dans les généreuses initiatives du sacrifice. La grande église qu'ils ont construite dans le quartier d'Anserrieden ne suffit plus à leur prodigieux développement, et les associations fleurissent avec toute la vigueur des végétations vierges sur ce sol ravagé par la tempête.

Qui aurait pressenti, il y a un siècle, que de Zurich partirait un appel à toutes les forces catholiques de la Suisse et qu'il y aurait autant de flammes vives dans ce foyer que dans les vieux cantons catholiques, se nourrissant de leur séculaire tranquillité ?

La fête a obtenu un succès complet.

Etats-Unis. — Le R. P. Jacques Curley, de la compagnie de Jésus, le doyen sans doute des prêtres des Etats-Unis, vient de mourir au collège de Saint-Jean, à Georgetown, où il a résidé pendant soixante deux ans. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Le R. P. J. Curley était fort connu dans le monde savant ; il est notamment l'auteur des observations qui ont déterminé la longitude exacte entre Washington et Greenwich et que l'observatoire de Greenwich a adoptées.

Notre union avec Jésus-Christ, commencée au baptême, et développée par tous les éléments de la vie chrétienne, par la prière, par les exercices de piété, etc., est alimentée, fortifiée, consommée par la communion eucharistique, qui nous donne Jésus-Christ tout entier, qui unit intimement sa Chair divine à notre chair, son Sang à notre sang, son âme à notre âme, sa divinité à notre pauvre humanité, terrestre, fragile, misérable et pécheresse. Oh ! quel prodige d'amour ! Quel abîme de bonté, de miséricorde et de condescendance !

BIBLIOGRAPHIE

ACCOMPAGNEMENT DU "NOUVEAU MANUEL, de CHANTS LITURGIQUES" de M. l'Abbé BOURDUAS, ou messes, proses, hymnes, cantiques, psaumes et motets des dimanches et des fêtes de l'année, harmonisés pour l'orgue, d'après la tonalité grégorienne, par R. OCTAVE PELLETIER, organiste à la cathédrale de Montréal. Eusèbe Senécal & Fils, imprimeurs-éditeurs.

Dans la préface de cet ouvrage l'auteur définit les modes grégoriens et démontre la nécessité de leur appliquer une harmonie *sui generis*.

On ne saurait harmoniser le plain-chant comme la musique moderne sans confondre les modes entre eux et sans dénaturer la mélodie elle-même en lui communiquant une expression mièvre et efféminée.

Le plain chant a un caractère grave, ferme et vigoureux, dit le Père Martini.

De l'avis des musiciens compétents, un pareil alliage serait en définitive la ruine du chant ecclésiastique.

En conservant, à l'exemple du regretté M. Lagacé, ce vestige de la tradition grégorienne, l'auteur du présent recueil a donc rendu service à l'Eglise, ainsi qu'aux organistes sérieux, et, pour nous servir des paroles d'un artiste distingué : "établi son œuvre sur de solides assises."

Son-harmonie austère mais toujours intéressante et distinguée, ses procédés inspirés des maîtres donnent un singulier relief au rythme déjà si remarquable de M. l'Abbé Bourduas.

Nous ne pouvons que prédire le succès à un travail de ce genre, et joindre nos félicitations à celles qui accompagnent le livre.

LES DEUX NOUVEAUX MARTYRS

LE VÉNÉRABLE PIERRE-MARIE CHANEL .

PREMIER MARTYR DE L'Océanie ET DE LA SOCIÉTÉ DES MARISTES,
1803-1841.

(Suite).

“ Je croyais voir à l'autel saint Vincent de Paul ou saint Frs-Xavier, ” disait un prêtre présent. M. Tromprier était ému jusqu'au fond de l'âme, comme son élève ; il l'assistait dans le saint sacrifice, et lui, en offrant la sainte Victime, suppliait Dieu d'acquitter ses dettes envers son bienfaiteur.

IV

L'abbé Chanel fut aussitôt nommé vicaire à Ambérieux, paroisse importante. Il trouva là, pour l'initier au saint ministère, un curé rempli tout à la fois de vertu et d'expérience, M. Colliex. Il se fit une loi de n'agir jamais que de concert avec lui.

Pour l'heure du lever et du coucher, l'oraison, le bréviaire et tous ses exercices, sa vie était réglée comme au séminaire. Sur lui et dans sa chambre, la plus extrême simplicité ; un crucifix, quelques images, une table en bois de sapin, une modeste bibliothèque, tels étaient ses meubles. Il aimait à se rendre à lui-même tous les services, à entretenir la propreté de son logement, de ses habits, de sa chaussure. Au besoin il raccommoît ses vêtements. Un de ses amis l'en plaisantait : “ Il est bon, répondit-il, de savoir faire un peu de tout ; si je suis missionnaire, il faudra bien me passer des tailleurs. ”

En chaire, il laissait sentir que sa prédication avait été préparée devant Dieu ; aussi touchait-il les âmes. Son confessionnal fut dès les premiers jours entouré de pénitents nombreux ; ils s'attachait à gagner surtout les enfants et les jeunes gens, et il y réussissait par sa douceur.

Sitôt qu'il savait une personne malade, il la visitait souvent et

n'attendait pas le dernier moment pour la disposer à entrer dans l'éternité. Quand les attaques de la maladie étaient subites, il mettait la plus grande hâte à accourir. Un soir, il arrivait, fatigué, d'une longue course ; on l'avertit qu'un pauvre voiturier vient de faire une chute terrible. Sans penser même à prendre sa chaussure, il vole auprès de lui. C'était un vieux pécheur. Il ne peut plus parler, mais il a encore quelque connaissance ; M. Chanel l'exorte ; les larmes du repentir s'échappent des yeux du mourant ; il baise avec amour le crucifix, et à peine a-t-il reçu l'extrême-onction qu'il rend le dernier soupir.

M. Colliex confia à son jeune vicaire la direction de la *Congrégation des filles de la persévérance* ; il y ranima la ferveur et fit arriver plusieurs congréganistes à une haute perfection.

Plein de zèle pour le soin extérieur du culte, il s'occupait surtout de préparer des reposoirs, à la Fête-Dieu, sur divers points de la paroisse. On ne faisait pas encore le moins de Marie à Ambérieux ; il obtint discrètement de M. Colliex la permission d'essayer, et il éleva à la divine Mère un trône si brillant que le bon curé trouvait que c'était presque trop. Ce mois de Marie produisit tout le bien d'une mission.

Sa santé déjà ébranlée par les études, ne fit que s'affaiblir dans un ministère si actif. " Quel dommage ! disait-on, notre cher abbé ne vivra pas longtemps. " La voix presque éteinte, il n'interrompait ni les prédications, ni le catéchisme, ni les confessions. Il ne songeait même qu'à son désir de partir pour les missions lointaines. Un de ses prédécesseurs à Ambérieux avait obtenu de s'embarquer pour les Indes : " Que je serais heureux d'être auprès de lui ! disait-il. Demandez-lui donc s'il n'a pas trouvé mon nom écrit sur le sable du rivage ou sur l'écorce de quelque arbre. "

Mais son évêque, au lieu de l'autoriser à partir, le nomma, dans l'intérêt de sa santé, curé de Crozet, petite paroisse située près de Genève. Cette nomination fut pour M. Colliex un coup de foudre : " Que de larmes coulèrent au presbytère et dans toutes les familles d'Ambérieux ! " dit un témoin. L'abbé Chanel n'était resté là que treize mois, et son souvenir y a toujours été en vénération.

(A suivre).

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CYCLORAMA DE JERUSALEM

LE JOUR DU CRUCIFIEMENT

La plus grande Exposition permanente du Dix-Neuvième Siècle

SPECTACLE RELIGIEUX, INSTRUCTIF ET AMUSANT

SITUÉ DANS LA ROTONDE

COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-URBAIN

OUVERT DURANT LA SEMAINE

De 9,00 A. M. à 10,30-P. M.

LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Téléphone No 1399. Prix Modérés. Spécialité : Kinbaumer.

QUEBY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
" Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.
Aussi Bouretlets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870
DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA
Célèbre Fournaise à Eau chaude " BEAUPRÉ " pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clatures
pour Cimetières, etc., etc.
120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosçais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBS, CHARNIERS,
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval. ”

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1863

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,
MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King,

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-sixième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 17 Aout 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

| | | | |
|------|-----------------------------|------------|------------|
| 1 | Immeuble de..... | \$5,000.00 | \$5,000.00 |
| 1 | do | 2,000.00 | 2,000.00 |
| 1 | do | 1,000.00 | 1,000.00 |
| 4 | do | 500.00 | 2,000.00 |
| 10 | do | 300.00 | 3,000.00 |
| 30 | Ameublements..... | 200.00 | 6,000.05 |
| 60 | do | 100.00 | 6,050.00 |
| 200 | Montres d'or..... | 50.05 | 10,000.00 |
| 1000 | Montres d'argent..... | 10.00 | 10,000.00 |
| 1000 | Serviettes de toilette..... | 5.00 | 5,000.00 |

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRÈRES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
Enseigne du Godendard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

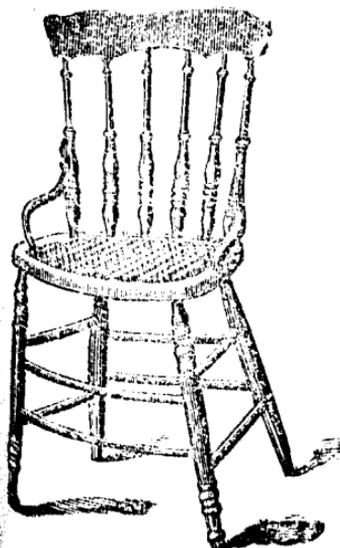
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 à 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER

ETABLIE EN 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 21 RUE VITRE No 21
MONTREAL.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER.
Poseur d'Appareils à Eau Chaud,
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Convents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.